

DOCUMENTS SUR LE TONNERROIS

INVENTAIRE DU FONDS CONTASSOT

AUX ARCHIVES DE L'AUBE

Par M. P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN,

archiviste du Département de l'Aube.

La collection Contassot est entrée aux archives de l'Aube en 1856, par suite de la donation faite au département par M. Edme-Adrien Contassot, ancien maire d'Ervy, de six liasses de documents découverts l'année précédente dans son grenier par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube (1). Celui-ci avait signalé cette découverte dans son rapport annuel de 1853 et en fit l'objet d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (2); il pensait que ces documents s'étaient égarés au moment de l'exécution des lois révolutionnaires sur la réunion des archives d'établissements supprimés et étaient ainsi parvenus à la famille du donateur, au lieu de rejoindre les archives des districts de Tonnerre et d'Ervy. Cette hypothèse est, en effet, très vraisemblable; mais il ne paraît pas que ce changement de destination ait été intentionnel, sauf peut-être pour les documents provenant de Lirey, dont la qualité exceptionnelle aurait pu motiver le choix d'un amateur.

Les six liasses données par M. Contassot reçurent des cotes provisoires, AI 457 à 462; plus tard, vers 1883, notre prédécesseur M. André crut devoir les répartir dans les séries anciennes sous diverses cotes. Nous avons tenu à rétablir dans la mesure du

(1) Donation du 25 janvier 1856 par devant M^e Charles, notaire à Ervy. Le donateur y déclare vouloir « empêcher dans l'avenir la division de ces documents et leur conserver, au contraire, toute leur valeur en les laissant réunis ». L'acceptation du Préfet, au nom du département, est datée du 1^{er} octobre 1856.

(2) *De quelques documents récemment découverts à Ervy (Aube)*. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 461-472.

possible l'état primitif de la collection, pour respecter la volonté du donateur; cette opération était facile, les liasses ayant été laissées dans leur intégrité sous leurs diverses cotes (1). Comme quelques-unes de ces pièces ont déjà été citées, nous donnerons ci-dessous la concordance entre les anciennes cotes et celles de notre classement :

Fonds	Cote primitive	Classement provisoire	Cote actuelle
Lirey.....	AI 457	9 G 4	I 17 à 19
.....	AI 458	?	
Molosme.....	AI 459	36 H	I 20 à 39
Divers	AI 459	36 H	I 83
Saint-Michel	(AI 462		
de Tonnerre.	(AI 460	37 H a	I 50 à 78
Saint-Pierre		Chap. Saint-Pierre	
de Tonnerre.	?	de Tonnerre	I 1 à 16
Quincy.....	?	35 H 1	I 40 à 49
Saint-Aignan			
de Tonnerre.	AI 462	Prieurés VI	I 79
Minimes			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Abbayes	I 80
Ursulines			
de Tonnerre.	?	50 H	I 81
Maladrerie			
de Tonnerre.	AI 462	Carton : Hôpitaux	I 82
Collège		et Maladreries	
de Tonnerre.	?		D 8

La plupart de ces documents sont en très mauvais état; ils ont souffert de l'action prolongée de l'humidité et des ravages des rongeurs; plusieurs pièces sont illisibles; d'autres, lacérées, ont dû être recollées avec beaucoup de difficulté. Elles sont loin cependant d'être sans intérêt. On retrouvera les anciens actes notariés et les lettres de bourgeoisie en faveur des Lombards, déjà publiés par d'Arbois de Jubainville, un diplôme original de Hugues III, duc de Bourgogne, publié par Ernest Petit, les actes relatifs au Chapitre et au Saint-Suaire de Lirey, utilisés par les chanoines Lalore et Prévost. De nombreuses pièces, encore inédites, intéressent l'histoire du Chapitre Saint-Pierre (signalons

(1) Sauf une pièce relative au collège de Tonnerre, distraite du fonds par M. d'Arbois de Jubainville et dont l'analyse figure dans un inventaire imprimé

notamment les comptes du xiv^e siècle) et de l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre, et la topographie de cette ville (1).

I. — CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TONNERRE (2)

I 1 (Liasse). — 5 pièces, parchemin, dont 3 rôles de 2, 450 × 0,220, 2,850 × 0,175, 4,830 × 0,230 mm.

XIII^e-XIV^e siècles. — Comptes et fragments de comptes du chambrier. Jean Pougeoise, en 1300. En 1341-1342, Pierre Sadon; ce compte, seul complet, commence et finit à la Nativité de saint Jean-Baptiste. Les recettes s'élèvent à 260 l. 7 s. 4 d.; les dépenses à 204 l. 2 s. 11 d. Parmi les recettes, loyers de maisons de Tonnerre, censives, vignes, taxes sur de nombreux artisans de Tonnerre détaillés par profession. A la fin du compte, liste des chanoines résidants (*estagiarii*), et montant de leurs distributions.

I 2 (Liasse). — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

1260-1704. — Eglise Saint-Pierre. — Othe, doyen, et le Chapitre de Langres, ratifient la concession accordée par Gui, évêque dudit lieu, au Chapitre Saint-Pierre de Tonnerre, du droit de collation des autels de ladite église pendant les quinze jours qui suivront la vacance; cette collation retournant à l'évêque après ce délai. 1260, mai (original) (Le règlement de Gui, évêque de Langres, a été publié par Jolivot, *Chartes de l'église Saint-Pierre de Tonnerre*, Bull. de la Soc. des Sciences de l'Yonne, 1882, p. 193, avec la date erronée 1160). — Procédures entre le Chapitre et le curé au sujet de l'usage de l'église, xiv^e-xvii^e siècle. — Pierre Levuyt, aîné, avocat, Jacques Thuot, procureur au bailliage, Edmond Guenyn, marchand, marguilliers de Saint-Pierre, s'engagent à faire célébrer quatre anniversaires dont le Chapitre avait été chargé. 1614, 16 mars. — Règlement de François de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres, entre les chanoines et le curé pour l'usage de l'église. 1697, 28 mars. — Pierre Roy, avocat en Parlement, marguillier, certifie que la fabrique ne

(1) Le fonds Contassot a été signalé par M. Ernest Petit, dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1876 (*A propos de la perte de livres et de manuscrits tonnerrois*, p. 27). Mais M. Petit s'est trompé en y indiquant deux chartes de 1202, contenant des donations faites à l'abbaye de Quincy par le chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et seigneur de Lézennes, avant son départ pour la croisade. Ces chartes ne proviennent pas de la collection Contassot, mais font partie du fonds de Quincy des archives de l'Aube (carton 35 H 1). M. Petit a mentionné de nouveau ces chartes dans son travail sur les *Sires de Villehardouin*, p. 29 (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1912).

(2) La partie principale du fonds de Saint-Pierre de Tonnerre est conservée aux Archives de l'Yonne, articles G 2348 à G 2356.

paye au Chapitre qu'une redevance annuelle de 173 l. pour les messes de saint Didier et de saint Roch et autres fondations qu'il acquitte à sa place. 1723, 5 janvier. — Arrêt du Conseil homologuant le concordat passé entre le Chapitre et l'abbaye de Molesme par lequel les chanoines cèdent aux religieux le patronage de la cure de Villiers-Vineux en échange de celui de la cure de Saint-Aignan, à présent Saint-Pierre, fondée en l'église Saint-Pierre de Tonnerre. 1704, 6 août.

I 3 (Pièce). — Parchemin

1516. — Chichée. Bail de prés, lieudit Le Gasseaul.

I 4 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1395-1489. — Dannemoine. Bail de terres et de vignes, lieuxdits Le Clos-Thierry et Les Ormes-Chouart.

I 5 (Liasse). — 5 pièces, parchemin

1528-1616. — Dyé. Bail à cens et reconnaissances concernant un pré, lieudit Le Pré-Barrault.

I 6 (Pièce). — Parchemin

1583, 14 décembre. — Epineuil. Sentence du lieutenant du bailli de Tonnerre au siège d'Epineuil condamnant les détenteurs d'une maison sise « en la fermeté » d'Epineuil, rue Haute, à payer au Chapitre les arrérages d'une rente foncière.

I 7 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1293-1608. — Junay. Vente par Guillemain Damète et Paqueron sa femme, aux prévôt et chapitre de Saint-Pierre, moyennant douze livres petits tournois, de 20 sous de rente sur trois journaux de terre et une pièce de vigne sis à Junay. 1292 (v. st.), 31 janvier. (Publié par d'Arbois de Jubainville, *article cité*, p. 467-469. Le sceau de la cour du Comté de Tonnerre qu'il indique a disparu). Reconnaissance par le détenteur d'une place et verger « en la fermeté » de Junay, chargée de redevances envers le Chapitre. 1608.

I 8 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

1512-1547. — Sainte-Vertu. Baux de prés et de vignes, lieuxdits Le Pont-des-Bordes et Les Quartiers.

I 9 (Liasse). — 18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1305-1624. — Tonnerre. Vente par Regnaud dit Langue, des Bordes de Tonnerre, et Feliset, son fils, à Barthélemy, chanoine et trésorier de Saint-Pierre, d'une rente sur une maison sise aux Bordes et sur des pièces de vigne sises en Mont-Potier et en Mont-Cesin. 1305, 24 décembre. — Baux d'étaux de la Boucherie de Tonnerre. 1504-1537. — Vente par Agnès, veuve d'Archambaut de Merry, bourgeoise de Tonnerre, au Chapitre, d'une rente sur une maison sise à Tonnerre

en Bourberaud. 1315, 5 juin. — Bail à deux vies passé par le Chapitre à Guillaume Guitery, charpentier, à Jeannette sa femme, et à leur premier enfant à naître, d'une maison rue de la Fosse-Dyonne. 1405, 26 juillet. — Reconnaissance par Nicolas Picard, marchand tanneur, et par Philippe Madrey, vigneron, des rente et censive qui chargent des maisons au grand faubourg de Bourgberault de Tonnerre, rue des Tanneries, tenant à la muraille du Rup de la Fosse-Dyonne. 1624.

I 10 (Liasse). — 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

1333-1634. — Tonnerre. Trois actes relatifs à une maison et aux redevances qu'elle doit au Chapitre ; cette maison est située en 1542 « dedans porte, ou lieu dict près la poterne montant à Saint-Pierre » ; en 1621 et 1634 : devant le Collège. — Sentence du bailli de Sens confirmant sur appel une sentence du bailli de Tonnerre au sujet des lods et ventes dus au Chapitre par Simonne, veuve de Jean Chubert, pour l'acquisition d'une maison rue Dame-Nicole, 1542. 1^{er} décembre. — Cinq actes relatifs à des maisons et courtils rue des Forges, 1333-1566 ; « rue des Forges dessous le Vieil Chasteau ». 1553. — Dix pièces concernant des maisons au Fort, « dessous le Chastel de Tonnerre », xiv^e-1484.

I 11 (Liasse). — 14 pièces, parchemin

1278-1638. — Tonnerre. Reconnaissance par Louis Le Maistre, conseiller du Roi en l'élection et grenier à sel de Tonnerre, des rentes et censives qui grèvent au profit du Chapitre un jardin près de Saint-Nicolas, tenant d'une part à Charles Piéger, receveur des tailles de l'Election, d'autre à Pierre Coiffart, avocat, par devant à la Grande-Rue, par derrière au bief ; une vigne au Vieil-Chasteau, et deux près au Gué-des-Pierres et à Peschemeure. 1638, 21 août. — Ogier de Tonnerre, diacre, neveu de « maître Ogier », vend au prévôt et aux chanoines de Saint-Pierre, sous le sceau de l'official de Tonnerre, onze sous de rente sur une maison rue de la Pelleterie et sur une pièce de vigne au finage de Tonnerre « *in valle de Lignee* ». 1278, 19 juillet. — Bail à cens passé par le Chapitre à Michelot le Bazannier d'une place à la Montée du Perron de Tonnerre. 1325, 1^{er} décembre. — Donation au Chapitre par Jean de Maraye, chanoine ; d'une maison rue du Perron, et d'une vigne au lieudit La Roche, tenant au mur de la ville. 1363. — Bail à vie d'une maison « dedans le Perron », près de la Porte-Neuve. 1493, décembre. — Bail à vie d'une place couverte de deux maisons, attenante aux murs anciens de la Porte Réal. 1411 (v. st.), 31 janvier. — Bail à cens passé par le Chapitre à Jean Sellyer, verrier à Tonnerre, d'un jardin et verjus qu'il tenait précédemment à vies, près et au dehors de la porte dite la Porte Saint-Pierre. 1545, 18 septembre. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Sébastien Varet à payer trois ans d'arrérages échus des rentes et censives qui grèvent le jardin de feu Jean Sellier,

verrier. 1566. — Fondation par Jeanne de Chaonnes, veuve de Jean Hérard, marchand, et Oger Le Vuýt, procureur fiscal au Comté de Tonnerre, son gendre, de divers offices en l'église Saint-Pierre. 1537, 17 août. — Donation par la fondatrice, dont le gendre est mort depuis la première fondation, au Chapitre, d'une rente de dix sous sur une maison près le Puits Varet, à charge pour les chanoines de continuer à assurer la fondation précédente. 1560 (v. st.), 7 février. — Reconnaissance par Didier Jazu, élu en l'élection de Tonnerre et Auxerrois, des redevances que le Chapitre perçoit sur une maison et un cellier sis rue de l'Hôpital, près le Puits au Royer dit le Puits Varet. 1590, 18 septembre. — Fragment d'un acte de vente d'une maison rue de Rougemont. 1588. — Sentence du bailliage de Tonnerre condamnant Jacques Froard, potier d'étain, à se reconnaître débiteur de rentes et censives envers le Chapitre pour sa maison rue Saint-Michel. 1568, 12 novembre. — Jean, fils de Thiebaudin de Tonnerre, et Colette sa femme, renoncent en faveur du Chapitre à tous leurs droits sur une maison de Vaulcourbe. 1309.

I 12 (Liasse). — 18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier

XIV^e-1634. — Tonnerre. Baux à cens, reconnaissances d'hypothèques, etc. concernant des terres, des prés et des vignes aux lieuxdits Le Breul, Le Reclus ou Les Barraux, Vaulchièvre, Vaul Thiesselin, Champboudon, Vaulbert, Les Boussemis, Les Quartiers, La Trippe, Les Aulnis, Guynaude, le Vaudelentan ou les Cray, Au dessus du Moulin de Griffon.

I 13 (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1514-1680. — Maladrerie de Tonnerre. — Bail à trois vies passé par le Chapitre à Pierre Moretmat, laboureur, en son nom et en celui de ses enfants, à Jean Helye le jeune, laboureur, et aux autres enfants de feu François Moretmat, de la grange et métairie de Marcault, sise paroisse Notre-Dame de Tonnerre, appartenant à la Maladrerie dont le Chapitre est maître et administrateur perpétuel. 1514, 6 août. — Vente par Jacques Mertirat, vigneron, Nicolas Berthelin et Barbe Mertirat, sa femme, à Edmond Roze, maçon à Tonnerre, de leur part de la métairie de Marcault. 1586, 9 février. Sentence des vicaires généraux du grand aumônier de France, réformateur général des maladreries et léproseries du royaume, donnant main-levée aux prévôt et chanoines de Saint-Pierre du temporel de la maladrerie de Tonnerre dont ils sont administrateurs perpétuels, à charge de payer chaque année à chacune des trois lépreuses qui y sont actuellement une somme de 30 l., qui pourra d'ailleurs être réduite à l'avenir, s'il est prouvé que les malades, auxquels le Chapitre fournit déjà le bois et le vin, y peuvent vivre à moindres frais. 1551, 23 décembre. — Procédures entre le Chapitre et l'Ordre de Saint-Lazare, au sujet des biens de la Maladrerie dont le Chapitre a la jouissance et que le procureur de l'Ordre a fait saisir. 1675-1680.

I 14 (Liasse). — 4 pièces, parchemin

1265-1640. — Vézennes. Vidimus par des notaires de l'Officialité de Langres du testament d'Herbert de Vézennes, clerc, daté d'août 1265. et portant fondation d'anniversaires en l'église dudit lieu. 1301. — Sentences contre les détenteurs d'héritages chargés de rentes et de censives envers le Chapitre. 1627-1640.

I 15 (Liasse). — 2 pièces, parchemin

XVI^e siècle. — Deux pièces très mutilées relatives aux dîmes de Villiers-Vineux.

I 16 (Pièce). — Parchemin

1514, 28 août. — Sentence du bailli de Tonnerre relative à un procès entre le Chapitre et Guillaume de Buronfosse, au sujet d'une somme de 4 livres.

II. — CHAPITRE NOTRE-DAME DE LIREY (1)

I 17 (Liasse). — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1353-XVIII^e siècle. — Fondation et Histoire du Chapitre. Fondation par Geoffroy de Charny, seigneur de Savoisy et de Lirey, d'une collégiale en son village de Lirey, sous l'invocation de l'Annonciation de la Vierge. 1353, 20 juin. (Acte publié par Camuzat, *Promptuarium*, fol. 412 r^o-420 r^o; analysé par M. l'abbé Prévost, *L'ancienne collégiale de Lirey*, p. 13-16). — Approbation par Henri de Poitiers, évêque de Troyes, de l'acte précédent. 1356, 28 mai (publié par Camuzat, fol. 422 v^o; analysé par Prévost, p. 19). — Vidimus, daté du 11 août 1361, par Humbert des Granches, garde du scel de la prévôté de Troyes, des actes suivants : Cession par Henri, seigneur de Joinville, comte de Vaudémont et sénéchal de Champagne, à Geoffroy de Charny, du village d'Assencières, auquel il avait droit comme héritier de leur tante Mme de Beaufort; 1348, samedi avant l'Apparition (mention erronée de Prévost, p. 12); — don à la collégiale de Lirey par Geoffroy de Charny de diverses rentes; 1354, 16 octobre (analyse inexacte de Prévost, p. 17). — Bulle d'indulgences accordée par vingt-sept cardinaux en faveur de la reconstruction de la collégiale. 1508, 5 novembre; lettres peintes (anal. par Prévost, p. 85-87). — Bulle d'un légat du Pape en France accordant des indulgences aux bienfaiteurs de la collégiale. 1515, 16 septembre (pièce très mutilée). — Copie de l'article consacré par Camuzat à Geoffroy de Charny (fol. 410 v^o-412 r^o). — Liste des indulgences accordées pour la visite de l'église de Lirey. XVIII^e siècle.

(1) La partie principale du fonds de Lirey est conservée aux Archives de l'Aube, 9 G (3 liasses ou cartons non classés).